

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 11 MARS 2025**

L'AN 2025, le 11 MARS, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPERLBERG, Vice-Président.  
MM. CREMONT et DELHAYE, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.**

**Pouvoir : M. LIEZ, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.**

**Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.  
M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.  
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**FERE EN TARDENOIS – 23 RUE ROLLEQUIN - VENTE DU LOGEMENT – MODIFICATION CANDIDATURE ACQUEREURS**

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration, soit 65 790 € pour ce logement individuel de type 3 d'une surface de 65,79 m<sup>2</sup> sis 23 rue Rollequin à Fère en Tardenois.

Le Bureau, lors de sa séance du 12 novembre 2024, a décidé de vendre le logement susvisé

souhaite désormais faire l'acquisition de ce logement à son seul nom.

Il est proposé au Bureau de prendre en compte cette modification et de vendre ce logement à aux conditions et prix indiqués dans la délibération précédente.

A l'appui des informations complémentaires données, et après échanges, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la vente du logement ci-dessus à [REDACTED] aux prix et conditions indiqués dans la délibération du 12 novembre 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

